

la lettre

DMS  
c o n s e i l

NUMÉRO  
1  
JUN 1994

LA LETTRE DES MARCHÉS DES TECHNOLOGIES MÉDICALES

## DOSSIER

### L'INFORMATIQUE MÉDICALE EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

Les premières applications de l'informatique au domaine de la santé sont apparues dans les années 70.

Après avoir enregistré une croissance relativement lente pendant 15 à 20 ans, les nouvelles technologies de l'information connaissent aujourd'hui un développement plus vif en Europe.

Face à l'alourdissement des dépenses de santé de l'ensemble des pays industrialisés, l'informatique est aujourd'hui perçue comme l'un des moyens majeurs d'améliorer la qualité des soins apportés aux malades, tout en maîtrisant les dépenses.

Les objectifs de l'informatique médicale sont clairs :

- maîtriser les dépenses de santé (tant dans les hôpitaux et cliniques qu'en médecine ambulatoire),
- améliorer la qualité et l'accessibilité des soins médicaux,
- enrichir la recherche technologique en matière de santé.

Dans ce contexte, de nombreuses mesures sont prises par les gouvernements des pays européens pour inciter les professionnels de la santé et les établissements de soins

TSVP ▶

## EDITORIAL

**P**roduits pharmaceutiques et technologies médicales sont les deux grands versants de l'industrie de la santé.

Mais alors que l'industrie pharmaceutique répond à des règles extrêmement précises et est par là même relativement bien connue, le secteur des technologies médicales est extrêmement hétérogène et délicat à définir.

Celui-ci comprend aussi bien le matériel médico-chirurgical que l'informatique médicale, les équipements lourds que les consommables.

Un seul point commun : le marché de la santé.

DMS Conseil intervient régulièrement à la demande d'entreprises de toutes tailles pour essayer de mieux définir les potentialités et les marchés de technologies médicales, souvent innovantes, toujours complexes quant à leur développement marketing.

Riche de l'expérience de plus d'une trentaine d'interventions dans ce domaine (nous avons la prétention de penser que nous sommes le premier cabinet français spécialisé dans ce secteur), nous vous proposons cette lettre trimestrielle comme vecteur d'information.

Le contenu de la lettre de DMS Conseil sera centré autour d'un thème principal (aujourd'hui l'informatique médicale) décliné sous forme d'un dossier et de nouvelles brèves.

Les sujets qui y seront traités (n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions !) reflèteront bien entendu l'hétérogénéité du secteur.

Toutefois deux mots-clés seront présents en permanence : **INNOVATION** et **EXPORTATION**, ces deux dimensions étant indissociables de la dynamique de ce secteur

Face à l'ensemble des dualités qui caractérise ce domaine (ex : Hôpital / Médecine de ville, Public / Privé, ...) nous essaierons d'apporter des éléments de synthèse.

Alors ni technologiquement vôtres, ni médicalement vôtres mais tout simplement à votre service.

**P.M. BARRY,**  
Médecin, Directeur Associé

**A. DORAT,**  
Ingénieur, Directeur Associé

*P.S. : Pour rester destinataire à titre gracieux de cette lettre d'information, n'oubliez pas de nous retourner le coupon de la page 4.*

# DOSSIER

## L'INFORMATIQUE MEDICALE EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

à s'informatiser : expérimentation de cartes de santé, médicalisation des systèmes d'information, aides financières à l'équipement...

### ELEMENTS DE CADRAGE

L'informatique médicale atteint des niveaux de diffusion variable selon les pays et les segments d'activité. En effet, dans chaque pays, les lois gouvernementales concernant les systèmes d'information médicale, la structure de l'offre de soins, la culture médicale et informatique, les systèmes de paiement des soins (tiers payant notamment), ..., constituent autant de facteurs de diffusion, ou au contraire, des obstacles au développement de l'informatique médicale.

D'après les prévisions de l'Institut Frost & Sullivan, le marché européen de l'informatique médicale représentera plus de 5 milliards de \$ en 1994, soit environ 30 milliards de F. Les investissements pour le matériel restent prépondérants; ils représentent ainsi 75 % du budget informatique des hôpitaux français, contre 17 % pour les logiciels.

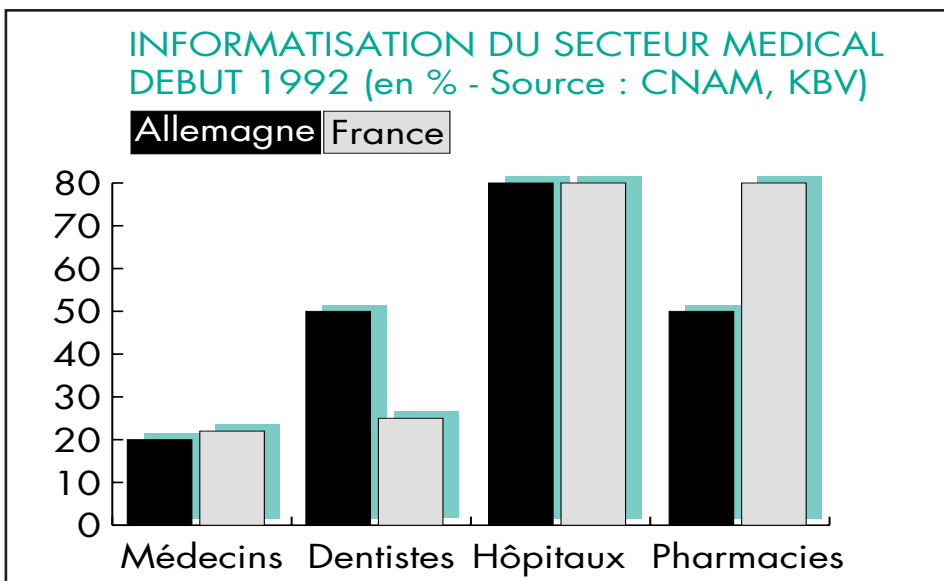
Dans l'ensemble des pays européens, le secteur médical est en cours d'informatisation.

L'Allemagne a pris de l'avance dans ce domaine et offre des potentialités de marché intéressantes, ainsi que le montre le graphique.

### 1) INFORMATISATION DES MÉDECINS

20 à 24 % des cabinets de médecins allemands et français étaient informatisés début 1992. En France, les données ont peu évolué depuis.

En Allemagne par contre l'informatique a suivi une progression



La France, qui ne néglige pas ce secteur, se place derrière l'Allemagne, en terme de potentialités.

fulgurante en 1992 et 1993.

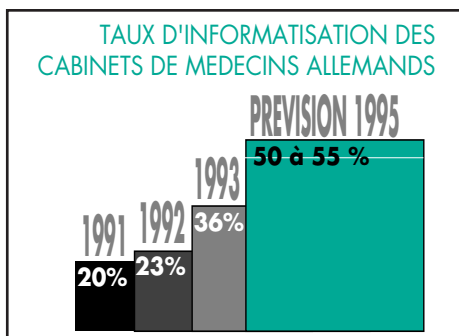
La rapide progression de l'informatique médicale en Allemagne

### INFORMATISATION DES PROFESSIONS DE SANTE

Les données mentionnées ci-dessus sont issues :

- d'une enquête réalisée par la CNAM auprès d'un échantillon représentatif de 238 500 professionnels de la santé, 11 000 personnes ont répondu à cette enquête;

- des statistiques de la Caisse Fédérale des Médecins Allemands

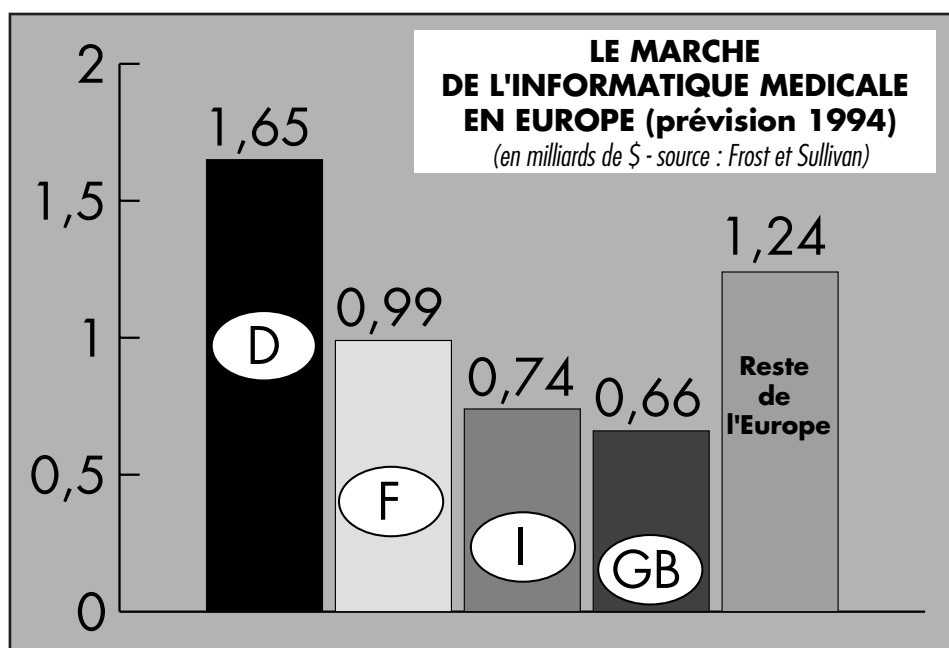


est due, en partie à la mise en place très rapide d'un système de cartes de santé.

Fin 1994, près de 80 millions de cartes seront mises en service en Allemagne.

Les caisses régionales allemandes de médecins (Kassenarzliche) se sont par ailleurs fortement impliquées dans le développement de l'informatique médicale : elles organisent régulièrement des cours, séminaires, présentations et démonstrations de matériels; certaines octroient également des aides financières pour l'achat d'un premier équipement (5000 à 6000 DM).

En France, le développement de l'informatique médicale est beaucoup plus lent. Contrairement à l'Allemagne, le système de tiers payant est peu répandu en médecine ambulatoire; il



ne constitue par conséquent pas un facteur de diffusion de l'informatique.

Les conflits de pouvoir entre les caisses de maladie (régime obligatoire - régime complémentaire) constituent également un obstacle au développement rapide des cartes de santé.

Au niveau des applications, l'informatique concerne (en France comme en Allemagne) essentiellement les tâches administratives et de gestion : traitement de textes, gestion des rendez-vous et des feuilles de soins, comptabilité, ...

## 2) LES DENTISTES

50 % des dentistes allemands et environ 25 % des dentistes français (selon la CNAM) sont informatisés.

Comme pour les médecins, les principaux domaines d'application de l'informatique sont l'administration et la gestion.

L'aide au diagnostic, quant à elle, concerne une infime partie des dentistes.

## 3) LES HOPITAUX

80 % des hôpitaux français et allemands étaient informatisés début 1992. Ce taux peut être estimé à 90 % - 95 % aujourd'hui.

En 1992, le marché de l'informatique hospitalière représentait ainsi 3,5 milliards de francs en France et 4,7 milliards de francs en Allemagne.

Dans les deux pays, les applicatifs de gestion économique et administrative

sont bien développés :

- La gestion de l'économat est informatisée à plus de 80 % dans les hôpitaux français et à plus de 90 % dans les hôpitaux allemands.

- Les applicatifs de facturation, de paye, et de gestion du personnel atteignent un taux de pénétration un peu moins élevé : 55 % en France, environ 70 % en Allemagne.

En revanche, l'informatisation des dossiers médicaux et des unités de soins reste limitée dans les deux pays.

Des problèmes d'ordre éthique (diffusion du secret médical) limitent actuellement ce développement à des sites expérimentaux.

## 4) LES PHARMACIES

Le système du tiers payant en pharmacie est très répandu en France et à un moindre degré en Allemagne, ce qui explique des taux d'informatisation relativement élevés : respectivement 81 % et 50 %.

Dans les deux pays, les principales applications de l'informatique sont la gestion des feuilles de maladie avec les organismes payeurs, la gestion des commandes et des stocks, la comptabilité.

# nouvelles brèves

## ▼ L'AP de PARIS

vient de remettre à jour le guide de ses 50 établissements de soins.

Disponible au service édition de l'AP-HP.  
© (1) 40.27.51.88

## ▼ CIHS :

le Conseil de l'Informatique Hospitalière et de Santé a été créée par la circulaire n° 91-23 du Ministère de la Santé, daté du 19 avril 91.

Il y est défini comme "une instance de concertation spécialisée dans le domaine de l'informatique hospitalière".

Le CIHS a une double compétence :

- Contribuer à la définition de la politique d'information des hôpitaux.

- Promouvoir l'innovation.

Dans ce but, il détermine les domaines dans lesquels des projets innovants peuvent bénéficier d'un financement.

Le financement est assuré par le Fonds Mutualisé qui est alimenté par les contributions des établissements.

Le CIHS contribue ainsi à favoriser une meilleure pénétration dans l'hôpital de l'informatique tournée vers le patient et l'unité de soins.

## ▼ L'AFNOR

(Association Française de Normalisation) propose le catalogue de ses 21 000 références sur télématique.

Code 3616 AFNOR © : (1) 42.91.55.87

## ▼ Maintenance du matériel.

Le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) a élaboré dès 1991 un premier document en introduisant dans les conditions générales de vente, la notion de maintenance.

Les industriels de plusieurs branches de la métallurgie ont créé un groupement intersyndical de la maintenance.

Ce groupement a évolué vers un groupement interprofessionnel de la maintenance qui réunit des industries du matériel médical, de la mécanique, de l'électronique...

Il se fixe pour objectif l'élaboration d'une nouvelle charte plus générale de la maintenance, y compris dans ses dimensions déontologiques.

## ▼ La FHF, la Direction des Hôpitaux et la CNAMTS

viennent de lancer une nouvelle expérimentation dans sept hôpitaux.

But : adapter les budgets en fonction de l'activité médicale. Des contrats d'objectifs négociés détermineront des enveloppes prévisionnelles qui distingueront les charges fixes des charges variables, ces dernières s'adaptant à l'activité médicale.



## PROCHAIN DOSSIER

# LES URGENCES EN EUROPE

## LA CARTE DE SANTÉ ALLEMANDE

Le projet allemand de carte de santé est relativement simple, en comparaison du système français.

La carte à puce mise au point dispose d'une capacité de 256 bytes et contient toute l'information relative à l'identité du patient et à sa caisse d'affiliation.

Afin de faciliter le développement de ces cartes, les organismes de santé allemands ont, dans un premier temps, préféré renoncer à intégrer d'autres données d'ordre médical ou financier. La carte de santé allemande ne contient par conséquent aucune donnée relative à l'état de santé du patient.

Cette carte, beaucoup plus simple que le système français suscite par conséquent beaucoup moins d'opposition.

En janvier 1992 un projet de loi du gouvernement fédéral d'Allemagne a rendu obligatoire la diffusion des cartes de santé. Plusieurs villes ont été désignées comme sites pilotes à grande échelle (Coblence, Wiesbaden...)

Les résultats de ces expérimentations étant positifs, plus de 80 millions de cartes de santé devraient être diffusées en Allemagne d'ici fin 1994/début 1995.

La généralisation de ces cartes de santé permettra d'étendre davantage les domaines d'application de l'informatique en Allemagne.

A noter : La carte de santé allemande a été mise au point par l'entreprise française GEMPLUS.

## Un partenaire : L'ADIT

L'ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique) a été créée en mai 1992 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère des Affaires Etrangères.

Sa mission est de contribuer à la politique nationale de veille technologique et de valorisation des résultats de la recherche.

Pour cela, l'ADIT offre aux entreprises et aux collectivités françaises une information pertinente, exploitable, dépassant le simple cadre de la technologie et conçue dans une logique d'aide à la décision. Surveiller l'évolution de la technologie mondiale à destination des acteurs de l'économie française et promouvoir la science et la technologie françaises à l'étranger constituent les deux principaux axes d'activité de l'ADIT.

L'observation des évolutions marquantes des technologies à travers le monde, l'analyse et l'exploitation économique des informations obtenues et enfin la diffusion de ces analyses sont les trois grandes étapes de la mission de l'ADIT.

Pour diffuser ces informations, l'ADIT dispose d'une gamme large de produits d'information (édition de périodiques et de collections ("Technologies Internationales", "Technologies et Stratégies", "Signe du Monde", ...) et organisation de forums de prospective industrielle).

Tech Line est un service téléphonique d'accès aux ressources d'information de l'ADIT. Il est à votre disposition pour répondre à toute demande d'information complémentaire.

ADIT, 2 rue Brulée,  
67000 Strasbourg

© 88 21 42 42

Fax : 88 21 42 40

Contact TechLine :

Béatrice SOLDATI,

Ulrich-André RENAULDON.

## ● ● ● ● ● nouvelles brèves ● ● ● ● ●

### ▼ Le partage des équipements lourds.

Confrontés aux problèmes de coût, de maintenance et de rentabilisation soulevés par leurs équipements lourds, nombre de décideurs en viennent à envisager une répartition des charges sur plusieurs établissements de soins à travers le partage du matériel.

Une tendance encouragée, du reste, par la loi hospitalière de 1991 qui propose des formes juridiques nouvelles particulièrement adaptées (Syndicat Inter Hospitalier, Groupement d'Intérêt Public, Groupement d'Intérêt Economique, Convention Interhospitalière).

La mise en place d'une convention entre le SIRIF (Syndicat Interhospitalier Régional d'Ile de France) et quatre hôpitaux d'Ile de France pour l'acquisition et l'utilisation d'un scanner mobile offre une illustration exemplaire.

Une importante étude a été publiée sur cet aspect par le Ministère de la Santé :

"Les nouvelles formes juridiques de coopération inter-hospitalière", Direction des hôpitaux, Ministère de la Santé, fascicule spécial n°92-17 bis, Direction des journaux officiels (Prix : 180 F).

### ▼ Promotion des Exportations vers le Japon.

La Commission des communautés européennes a lancé une campagne de promotion des exportations vers le Japon : "Gateway to Japan".

L'objectif de cette campagne, qui devrait se dérouler sur une période de 3 ans, est d'encourager les entreprises européennes de taille moyenne à prendre des contacts et à participer à des foires et des missions commerciales au Japon.

Neuf secteurs d'activité sont concernés dont celui des équipements médicaux. L'organisation de séminaires et d'ateliers de préparation à l'exportation et à l'implantation sur le marché japonais ainsi que la participation au grand salon "Jetro Healthcare Fair" sont prévus dans le cadre de cette campagne.

L'effort de promotion porte principalement sur les entreprises de matériel médical non électrique : appareils et matériel de diagnostic, matériel chirurgical, matériel vétérinaire, matériel et équipement dentaire, matériel orthopédique.

L'AFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) est le coordinateur de cette opération pour la France.

Un séminaire d'information et de formation à ce programme sera organisé pour les industriels français le **30 juin 1994** à Paris.

### ▼ Le salon Jetro Healthcare Fair

a lieu tous les 2 ans à Tokyo. Il est organisé à l'attention des entreprises non japonaises de services et de matériel médico-chirurgical souhaitant se développer sur le marché japonais.

Le prochain aura lieu **en mars 1995**.

En 1993, la manifestation avait attiré 187 exposants et 18 000 visiteurs japonais (importateurs, entreprises, détaillants, médecins, personnel hospitalier).

1 926 contacts commerciaux ont été pris lors de ce salon. Le Jetro (The Japan External Trade Organization) est l'organisateur du salon; il dispose d'une antenne à Paris 151 bis rue St Honoré © (1) 42 61 27 27.

# OUI!

**JE DÉSIRE RECEVOIR  
LES PROCHAINS  
NUMÉROS DE  
"La lettre de DMS"**

**Renvoyez simplement  
votre carte  
commerciale à :**

**DMS CONSEIL  
"La Lettre de DMS"  
4, rue Archimède  
59650 Villeneuve d'Ascq  
Tél. : 20 05 16 18  
Fax : 20 05 15 85**

Editeur : DMS Conseil 4, rue Archimède 59650 Villeneuve d'Ascq

Sarl au capital de 500 000 F - Gérant : P.M. BARRY

Directeur de la publication : P.M. BARRY

Responsable de la Rédaction : F. LIAGRE - ISSN en cours.

Conception graphique : FOR YOU © 20 54 49 49